

SITES

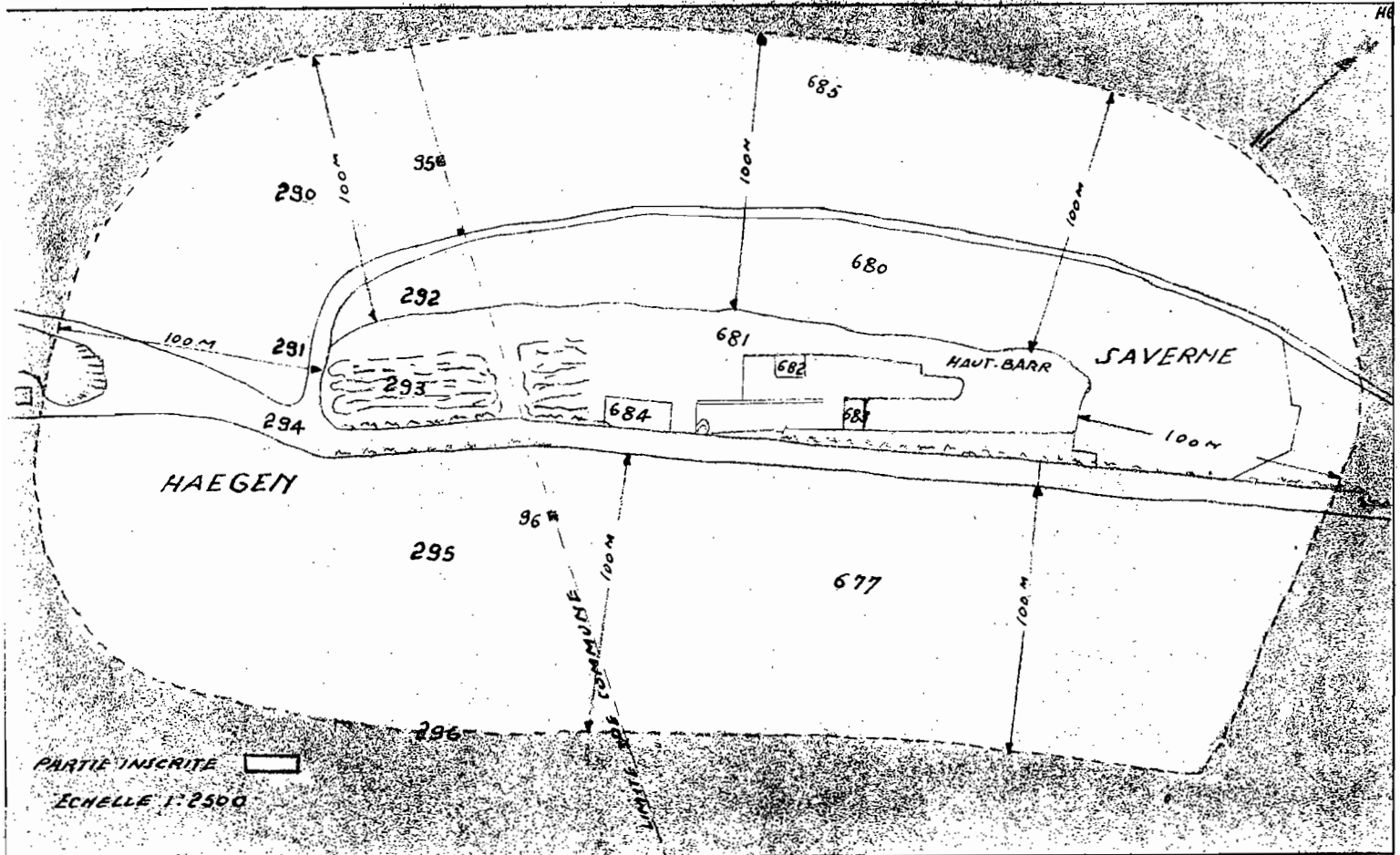
CHATEAU DU HAUT BARR

COMMUNES : SAVERNE ET HAEGEN
 CANTON : SAVERNE
 ARROND^T : SAVERNE



CARTE
 MICHELIN
 n°: 62
 PLI: 9

INSCRIPTION -



ARRETE DU 4 MARS 1938

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'art. 4 de la loi du 2 Mai 1930, les abords des ruines du château du Haut-Barr comprenant :

- une zone de 100 mètres de profondeur à partir des murs d'enceinte, prise sur les parcelles cadastrales n° 677p. 681. 685 de la commune de Saverny, appartenant à l'Etat français (Eaux-et-Forêts).
- n° 290 à 295 de la commune de Haegen appartenant à l'Etat français (Eaux-et-Forêts).
- n° 296 - 297 de la commune de Haegen, lui appartenant.

signés: Georges HUISMAN

Pour copie conforme,
 Le Chef du bureau des

SAVERNE

